

Conditions de participation

Déroulement du concours

15 décembre 2018 : délai pour les inscriptions

31 janvier 2019 : délai pour l'envoi des vidéos

Début février 2019: mise en ligne des vidéos reçues

Mi-février à mi-mars 2019 : sélection des vidéos primées (jury de spécialistes + vote public sur le site)

Fin mars 2019 : envoi des invitations aux classes sélectionnées

Début mai 2019 : remise des prix et désignation du lauréat

Intéressé.e ?

Pour participer au concours, il s'agit tout simplement de :

- S'inscrire au concours en remplissant le formulaire en ligne.
- Retourner le formulaire de consentement dûment rempli et signé ainsi que la clé USB avec les deux vidéos choisies avant fin janvier 2019.

Les vidéos seront ensuite mises en ligne sur la page du site prévue à cet effet. Elles seront légendées selon l'exemple suivant : Luca (prénom de l'élève) de la classe de Mme. Dupont (nom de l'enseignant.e).

Conditions de participation

Sauf cas exceptionnel, le concours est ouvert à toutes les classes de la 5H à la 11H et aux classes de raccordement du canton de Vaud.

Deux vidéos maximum sont envoyées par classe.

La participation au concours de chaque classe est admise à condition que l'enseignant.e qui a inscrit ses élèves au concours recueille et transmette aux organisateurs le consentement des parents des élèves et des élèves pour diffuser les vidéos produites et publier le prénom des élèves en guise de légende (voir formulaire de consentement). Sans contre-indication de la part de l'enseignant.e, son nom sera publié à côté du prénom de l'élève pour légender la vidéo (exemple de légende : Luca de la classe de Mme Dupont).

L'enseignant.e s'engage également à participer avec sa classe à la remise des prix dans le cas où sa classe est sélectionnée parmi les finalistes. Les frais de déplacement sont à la charge des établissements concernés.

Les vidéos envoyées ne doivent pas contrevenir aux dispositions légales/éthique visant à réguler la publication sur le web (utilisation d'images et musiques libres de droit référencées en fin de vidéo, absence de discrimination, d'incitation à la violence, ...).

Le non-respect de ces conditions de participation entraînera la nullité de la participation. Ainsi, seules, seront retenues les participations conformes aux stipulations des conditions de participation.

Sélection des lauréats & remise des prix

Un jury de spécialistes détermineront quelles sont les vidéos les plus réussies, en se basant sur les CRITÈRES suivants :

- format de la vidéo (durée de 2 min. max. ; face caméra avec 2 élèves max.)
- qualité de la vidéo (son, image, montage)
- qualité de la performance au niveau de la communication orale (enthousiasme communicatif : voix, regard, gestuelle, ...)
- pertinence des formules d'encadrement de la prise de parole (salutation, présentation de soi, ... pour le début ; recommandation, salutation,... pour la fin)
- qualité de la présentation du récit (titre, nom de l'auteur, résumé) et de l'avis personnel (argumentation justifiée)
- respect du droit d'auteur (musiques et images libres de droit et référencées)
- qualité de la prestation globale (pertinence, cohérence du tout ; réalisation d'une production *punchy*)

Un système de vote public sera également mis en place via le site. Il servira à orienter la décision du jury lorsque des vidéos seront jugées d'égale qualité

Le vote des spécialistes accompagné du vote public permettra la sélection d'au moins trois vidéos. Les classes finalistes recevront une invitation pour participer à une remise des prix qui consacrera le lauréat de l'édition 2019 du concours BookTubers.